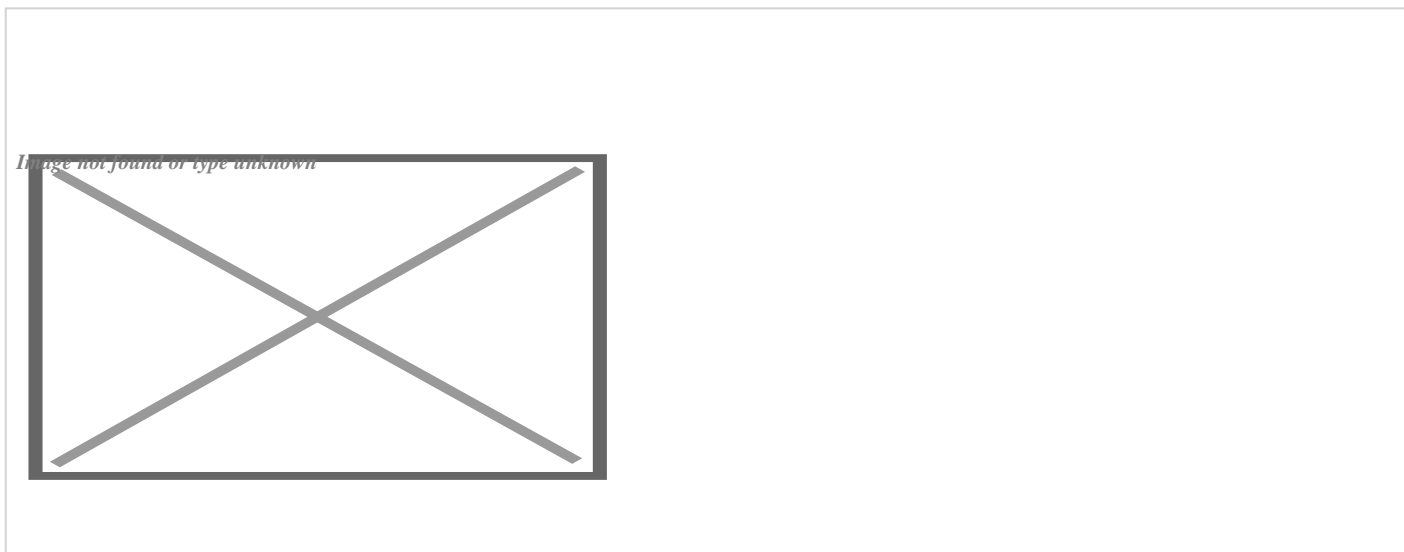


Le parquet vénézuélien va enquêter sur les fraudes dans les élections de l'opposition



La Havane, 26 octobre, (RHC)- Le procureur général du Venezuela, Tarek William Saab, a annoncé mercredi la nomination de deux procureurs chargés d'enquêter sur les allégations de fraude lors des élections primaires de l'opposition.

Dans des déclarations à la presse, le haut fonctionnaire a décrit ce qui s'est passé dimanche comme un "acte bouffon, une sorte de théâtre d'accessoires" visant à tromper l'opinion publique nationale et internationale et ceux qui ont participé aux élections de bonne foi.

Tarek William Saab a précisé que le Parquet avait ainsi répondu à la plainte déposée par le leader de l'opposition et député à l'Assemblée nationale, José Brito et d'autres leaders de l'opposition.

Le procureur général du Venezuela a annoncé que le président et la vice-présidente de l'autoproclamée Commission nationale des primaires, José María Casal et Mildred Camero, respectivement, seront convoqués par le ministère public à comparaître dans le cadre de l'enquête ouverte.

Le procureur général a ajouté que la citation à comparaître sera également étendue aux présidents des conseils régionaux des élections primaires et aux directeurs de l'organisation non gouvernementale (ONG) Súmate, qui, selon les allégations, a agi en tant que substitut du Conseil national électoral (CNE).

Cette ONG, selon les accusations, répond à la gagnante virtuelle des élections, à qui on attribue plus de deux millions de voix, María Corina Machado, qui l'a fondée en juillet 2002.

Tarek William Saab a mentionné parmi les délits commis l'usurpation de fonctions, l'usurpation d'identité, en utilisant les noms et prénoms de personnes qui ne se sont pas présentées pour voter et la légitimation

de capitaux, étant donné que l'origine des fonds, qui les a octroyés et les livres dans lesquels ils ont été inscrits sont inconnus.

Il a également ajouté qu'il existait une association pour commettre des délits, car plusieurs personnes se sont unies pour commettre cette fraude.

Le chef du ministère public a déclaré que la constitution nationale établit clairement qui est le seul arbitre électoral au Venezuela pour organiser les élections et rappelé le rejet par la Commission nationale des primaires de la proposition de soutien technique et logistique du Conseil National Electoral.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/337493-le-parquet-venezuelien-va-enqueter-sur-les-fraudes-dans-les-elections-de-lopposition>



Radio Habana Cuba